

LOTTO BELGIUM CUP WOMEN – REGLEMENT 2027

1 BUT

Organiser une compétition internationale intitulée “**LOTTO BELGIUM CUP WOMEN**” destinée aux clubs belges et étrangers et aux équipes UCI. La compétition comprend les épreuves suivantes:

- **29 mars** – Tour de Mouscron (WE 1.1)
- **1^{er} mai** – GP Immo Zone / Smetryns (WE 1.1)
- **17 mai** – GP Mazda Schelkens – Borsbeek (WE 1.1)
- **20 juin** – Elmos Dwars door het Hageland (WE 1.2)
- **4 juillet** – Argenta Classic – Deurne (WE 1.1)
- **10 juillet** – Dwars door Wingene (WE 1.1)
- **17 août** – Egmont Cycling Race Women (WE 1.1)
- **1 septembre** – Muur Classic Grammont (WE 1.1)

Toutes les épreuves susmentionnées appartiennent au **calendrier UCI 2027**.

2 PARTICIPATION

2.1 Choix des équipes

- Un maximum de 25 équipes de maximum 7 (minimum 5) coureuses peut participer à chaque épreuve de la Lotto Belgium Cup Women.
- Les UCI WorldTeams féminines belges ou leurs équipes de développement continentales sont obligées – sur base de leur statut – de participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto Belgium Cup Women 2027.
- Les UCI ProTeams féminines belges ou leurs équipes de développement continentales sont obligées – sur base de leur statut – de participer à chaque épreuve comptant pour la Lotto Belgium Cup Women 2027.
- Sur base de leur statut, les équipes UCI continentales féminines sont obligées de participer à chaque épreuve de la Lotto Belgium Cup Women 2027.

- Les clubs belges avec au moins 12 coureuses affiliées peuvent poser leur candidature, au plus tard le **TBC** via www.belgiancycling.be. Les noms des coureuses affiliées, y compris leur UCI-ID, doivent être mentionnés dans la candidature.
 - o Des candidatures valables et reçues dans les délais, les clubs seront sélectionnés sur base du classement final des Women Cycling Series 2026. Le top 7 des clubs belges de ce classement sera retenu.
 - o Les clubs sélectionnés s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto Belgium Cup Women, pour autant qu'ils aient le droit de prendre le départ en vertu de l'article 2.1.005 du règlement de l'UCI.
 - o La communication des équipes retenues par la Commission Route se fera au travers du site internet www.belgiancycling.be.
- Chaque organisateur est tenu d'inviter au moins 5 équipes étrangères.
- Les équipes retenues (clubs belges et équipes UCI féminines belges) s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto Belgium Cup Women à l'exception de Ronde de Mouscron.
- En cas de non-participation, chaque équipe engagée recevra une amende en vertu des règlements UCI, avec toutefois un minimum de € 250, qui servira à dédommager l'organisateur.

2.2 Wildcards

Chaque organisateur peut en outre attribuer des wildcards à

- des équipes belges :
 - o équipes de clubs.
 - o équipes mixtes (uniquement en cas d'épreuves classe 2).
 - o équipes nationales ou régionales.
- des équipes étrangères (au moins 5) :
 - o WorldTeams (à l'exception des épreuves classe 2)
 - o ProTeams
 - o Equipes continentales
 - o Equipes de clubs
 - o Equipes mixtes (uniquement en cas d'épreuves classe 2)
 - o Equipes nationales

2.3 Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto Belgium Cup Women

- Les coureuses à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto Belgium Cup Women ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club. Leurs points compteront bien pour le classement individuel « Meilleure coureuse belge », si d'application.

3 INSCRIPTION EPREUVES

- Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe belge inscrite enverra à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms et l'UCI-ID des coureuses titulaires autorisées et max. 50% de réserves, via le site internet de Belgian Cycling (www.belgiancycling.be).
- 72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes enverront à l'organisateur, au travers du même site internet de Belgian Cycling, le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, avec les noms et UCI-ID des titulaires et max. 50% de réserves.

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES ET REGLEMENTATION

- Il y a un règlement identique pour toutes les épreuves renseignées, à l'exception des éventuels classements annexes.
- La distance de chaque épreuve comptant pour la "Lotto Belgium Cup Women" ne dépassera pas 140 km.
- L'ordre des voitures d'équipes est déterminé selon le règlement UCI.

5 CLASSEMENTS

- Au minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Aucun point ne sera attribué pour le classement par équipes et le classement individuel « Meilleur Belge » pour la course Ronde de Mouscron du 6 avril 2027.

5.1 Quels clubs/équipes et coureuses entrent en ligne de compte pour les classements?

- Seules les équipes retenues selon l'article 2.2 entrent en ligne de compte pour les points de la Lotto Belgium Cup Women 2027.
- **Toutes les coureuses de nationalité belge** seront reprises dans le classement individuel meilleure belge.
- Les équipes étrangères entrent seulement en ligne de compte pour le classement général par équipes lorsqu'elles participent à au moins 6 des 11 épreuves de la Lotto Belgium Cup Women.

5.2 Classement par équipes

- Pour déterminer le classement par équipes de chaque épreuve, les temps des trois premières coureuses de chaque équipe sont additionnés.
- En cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premières et mêmes coureuses. Si l'ex aequo subsiste, les équipes sont départagées par la place obtenue par leur meilleure coureuse.
- Barème des points épreuves: 40 ; 38 ; 36 ; 34 ; 32 ; 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18 ; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 points jusqu'à la dernière place.

5.3 Classement final – Classement par équipes

- Pour déterminer le classement général par équipes, les points remportés par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes classées ex aequo dans le classement général de la “Lotto Belgium Cup Women ” seront classées en premier lieu selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) par l’équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance d’après la/les meilleure(s) place(s) des coureurs des équipes concernées.
- Barème des prix: 10.000€, à répartir: 1750€ – 1400€ – 1250€ – 1050€ – 900€ – 750€ – 600€ – 500€ – 400€ – 400€ – 300€ – 300€ – 200€ – 100€ – 100€ ou barème des prix en fonction du nombre d’épreuves organisées.

5.4 Classement individuel ‘Meilleure Belge’

- Par épreuve, il y a une répartition des points selon le résultat des 25 premières coureuses (**résultat scratch**) :
- Barème des points épreuves: 40 ; 38 ; 36 ; 34 ; 32 ; 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18 ; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 points jusqu’à la dernière place.
- Un maillot sera remis au leader dans le classement individuel ‘Meilleure Belge’ après chaque épreuve. Ce maillot ne peut toutefois pas être porté en course.

5.5 Classement final individuel ‘Meilleure Belge’

- Le classement final individuel ‘Meilleure Belge’ de la Lotto Belgium Cup Women sera établi en additionnant les points individuels gagnés par les coureuses dans toutes les épreuves.
- Les coureuses classées ex aequo dans le classement individuel par points de la « Lotto Belgium Cup » seront classées en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera prépondérant.
- Barème des prix : 5.000€, à répartir comme suit: 1300€ – 1000€ – 700€ – 450€ – 350€ – 300€ – 250€ – 250€ – 200€ – 200€ ou barème des prix en fonction du nombre d’épreuves organisées.

5.6 Classement individuel des Jeunes ‘Meilleure Belge’

- A l’issue de chaque épreuve, un maillot de leader sera remis à la meilleure coureuse jeune ‘Meilleure Belge’ (U23) classée dans le classement général individuel. Ce maillot ne peut pas être porté en course.
- Les coureuses classées ex aequo dans le classement du meilleur jeune de la « Lotto Belgium Cup Women » seront classées en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera prépondérant.
- Barème des prix: 500€ - 250€ - 125€

5.7 Cérémonie protocolaire

- A l'issue de chaque épreuve, les coureuses suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire pour y recevoir un hommage lors de la cérémonie protocolaire:
 - o Les trois premières dans le résultat du jour.
 - o La leader dans le classement général individuel 'Meilleure Belge'
 - o La meilleure coureuse jeune (U23) dans le classement général individuel 'Meilleure Belge'
- Si la leader dans un des classements n'est pas présente, la concurrente suivante dans le classement en question recevra le maillot.

6 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

- Tous les différends, contestations ou cas non prévus au sujet de la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto Belgium Cup Women appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route Nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route Nationale sont irrévocables et sans appel.

7 DISPOSITIONS

- Une coureuse transférée est dans ce cas une coureuse qui change de club en dehors de la période de transfert légale.
- Une coureuse qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considérée comme transférée.

8 PRIX

- Toutes les épreuves appliqueront le barème des prix de l'UCI.
- Chaque organisateur remettra lors de la cérémonie protocolaire des fleurs pour les différentes cérémonies de la Lotto Belgium Cup Women.